



Volet numérique du Ségur de la santé : Perspectives et opportunités pour les Laboratoires de Biologie Médicale

QU'EST-CE QUE LE VOLET NUMÉRIQUE DU SÉGUR DE LA SANTÉ ?

Annoncé en juillet 2020, le volet numérique du Ségur de la santé a l'objectif de rattraper le retard national sur le partage des données de santé, afin d'améliorer la santé des citoyens, le quotidien des professionnels et l'efficacité du système de santé.

IL CONSACRE PRÈS DE 2 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENT POUR ACCÉLÉRER CE PARTAGE, AU TRAVERS :



du **dossier médical partagé (DMP)** – relancé avec le lancement de « **Mon espace santé** » début 2022, par défaut ouvert pour tous les citoyens, et intégrant un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé et un magasin d'applications référencées, où le patient sera le gestionnaire des accès à ses données ;



de la **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)**, étendue aux citoyens ;



de la généralisation d'une **Identité Nationale de Santé (INS)**, pour développer l'interopérabilité et l'identitovigilance ;



de la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour permettre aux professionnels de se connecter en toute simplicité, y compris en mobilité, avec leur **application mobile e-CPS**.

DEUX SOUS-VOLETS DE FINANCEMENT VONT ÊTRE MIS EN ŒUVRE POUR LA BIOLOGIE MÉDICALE (HORS LOGICIELS DE GESTION D'ANATOMOPATHOLOGIE OU LOGICIELS SPÉCIFIQUES DE GESTION DE LA GÉNÉTIQUE) :

❶ « **Sous-volet équipement** » visant à financer :

- **L'installation dans tous les laboratoires de biologie médicale de nouvelles versions de systèmes de gestion de laboratoire (SGL), dites « référencées Ségur », compatibles avec le partage et l'échange des données de santé, conformes aux exigences des « Dossiers de spécifications pour le référencement (DSR) »¹ co-construits pendant 6 mois avec l'ensemble de l'écosystème (représentants des biologistes médicaux, COFRAC, représentants des consommateurs des résultats de biologie, éditeurs des systèmes de gestion de laboratoire, etc.) ;**

Instance logicielle	Financement équipement SGL (vague 1)		
	Nombre de sites utilisateurs de l'instance logicielle ²		Niveau financement max (euros TTC)
	Borne min (exclue)	Borne max (inclue)	
Tranche A	0	1	27 000 €
Tranche B	1	21	32 940 €
Tranche C	21	42	36 893 €
Tranche D	42	63	41 320 €
Tranche E	64 et plus		46 278 €

Figure 1 - Barème de financement (euros TTC) pour chacune des 800 instances, selon le nombre de sites géographiques (LBM) utilisateurs de l'instance

- **le transcodage du catalogue d'examen de l'ensemble des laboratoires de biologie médicale** (3 500 euros TTC par instance, quel que soit le nombre de sites utilisateurs).

❷ « **Sous-volet usage** » pour inciter les acteurs à effectivement partager les données de santé, avec un dispositif pour l'hôpital (budget d'investissement de plus de **10 millions d'euros**) et un dispositif pour la ville qui sera négocié conventionnellement :

Financement à l'usage à l'hôpital (vague 1)				
Fenêtre de candidature	Fenêtre 1 S1 2022	Fenêtre 2 S2 2022	Fenêtre 3 S1 2023	Fenêtre 4 S2 2023
Dégressivité des forfaits	Forfait pour l'ES 100%	Forfait pour l'ES 90%	Forfait pour l'ES 85%	Forfait pour l'ES 80%
Progressivité des cibles SU4 : % des CR de biologie alimentés au DMP en CDA R2 N3 avec INS qualifiée	45%	54%	59%	63%

Figure 2 - Zoom sur le financement à l'usage à l'hôpital, avec les cibles à atteindre et les financements dégressifs en jeu (budget de plus 10M euros, répartis au prorata de l'activité combinée des établissements de santé, répartis en 5 tranches)

D'autre part, les principales **spécifications fonctionnelles** concernant l'échange et le partage de données vont être intégrées **progressivement** dans les **exigences normatives**.

¹ Les DSR (première vague) pour les SGL et les solutions de transcodage LOINC sont disponibles sur <https://esante.gouv.fr/segur-de-la-sante/biologie-medecale>

² Une Instance logicielle est l'installation d'une version de SGL sur un même serveur physique ou logique, utilisé par un ou plusieurs LBM (sites géographiques et/ou entités juridiques différentes) et nécessitant un déploiement pour chaque nouvelle version. Chaque site géographique ne peut relever que d'une instance au maximum.

BIOLOGISTES MÉDICAUX : QU'EST-CE QUE CELA VA CHANGER POUR VOUS D'ICI 15 MOIS ?

<p>Une nouvelle version de votre SGL «référéncé Ségur» proposé par votre éditeur sous 15 mois, financée par la puissance publique (incluant déploiement, paramétrage, formation, maintenance, etc.), ouvrant de nouvelles perspectives fonctionnelles sur le partage et l'échange des données de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Consultation possible du DMP depuis un bouton dans le SGL, sans réidentification nécessaire (Pro Santé Connect) et utilisable avec votre e-CPS ● Génération des comptes-rendus de biologie médicale (CR Bio) au format structuré prévu dans le cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé [CI-SIS] (appelé CDA R2 N3, en .XML auto-présentable) et au format non structuré .PDF, contenant les examens éventuellement sous-traités ● Envoi automatisé et systématisé des CR Bio (sauf exceptions) aux correspondants <u>et aux patients</u>, par DMP et messagerie sécurisée de santé (avec messages retour possibles sur une boîte organisationnelle)
<p>Un transcodage de votre catalogue d'examens LOINC sous 15 mois par le prestataire spécialisé «référéncé Ségur» de votre choix, financé par la puissance publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Une généralisation du jeu de valeurs «circuit de la biologie» (https://bioloinc.fr/bioloinc/KB/) pour favoriser l'interopérabilité ● La gestion des exports/imports du catalogue d'examens dans le SGL pour faciliter l'externalisation du transcodage et la réversibilité (en cas de changement de SGL)
<p>Une nouvelle version des logiciels de vos correspondants (logiciels de gestion de cabinet, dossiers patients informatisés, etc.) sous 15 mois pour permettre l'utilisation des comptes-rendus de biologie médicale structurés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Rattachement des résultats de biologie au bon dossier via l'INS qualifiée ● Visualisation accrue des CR Bio non lus si écarts à la référence ou caractère potentiellement pathologique indiqué par le biologiste médical ● Visualisation du contenu des CR Bio ● Utilisation des résultats structurés (tracé de courbes, alertes, préparation documents de synthèse, etc.)
<p>Des financements incitatifs à l'usage, à l'hôpital et en ville, conditionnés à l'atteinte de résultats sur le partage et l'échange des CR Bio</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Dès le S1 2022, pour les 300 établissements de santé (public et privés) avec un plateau de biologie médicale, sur candidature, basé dans un premier temps sur le % des CR envoyés au DMP en CDA R2 N3 avec une INS qualifiée, avec un budget d'au moins 10 millions d'euros, ainsi que des travaux en cours sur le financement récurrent à la qualité (IFAQ) ● Dès l'aboutissement des prochaines négociations conventionnelles, pour les LBM de ville, avec une éventuelle ROSP/forfait structure ou un forfait numérique

 Ces évolutions représentent une vraie opportunité en termes d'amélioration des pratiques et d'innovation. Elles nécessiteront un engagement de votre part accompagné par vos éditeurs de logiciels.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À RÉALISER DANS LES PROCHAINS MOIS ?

- Rapprochez vous de votre éventuel référent SI** (direction des systèmes d'information à l'hôpital, référent informatique, etc.) pour faire le point sur le Ségur numérique et définir un plan commun.
- Pour le financement à l'équipement sur la partie SGL : votre éditeur** (actuel ou nouveau si vous changez de SGL) gère tout et reçoit directement les financements. Rapprochez-vous de lui pour savoir si votre solution sera bien référencée Ségur, quand elle le sera, et comment vous pouvez **planifier ensemble, sous 15 mois maximum** :
 - La passation du bon de commande pour le bon déploiement de la version « Ségur » (à coût nul ou limité si certains investissements matériels ou non prévus dans la prestation Ségur sont nécessaires), avant mi-juillet 2022 au plus tard ;
 - Les travaux de réception, d'installation, de qualification et de formation, prévus dans le financement qui sera versé directement aux éditeurs, avant mi-octobre 2022 au plus tard.
- Pour le financement à l'équipement sur la partie LOINC : rapprochez-vous d'une société spécialisée (généralement différente de votre éditeur de SGL) pour prévoir le transcodage de votre catalogue d'examen, sous 15 mois maximum** : elle vous indiquera la démarche similaire à suivre pour bénéficier du transcodage pris en charge.
- Pour le financement à l'usage** : plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement par vos administrations d'établissements ou via vos représentants. Pour le préparer au mieux, vous pouvez sécuriser la qualification des INS et l'envoi systématique et automatique des CR Bio au DMP et par MSS, y compris dans votre version actuelle ou si votre SGL n'était pas référencé.
- Si vous êtes dans un cas particulier (solution de SGL non « référencée Ségur »...) ou si vous avez des questions**, une FAQ et un formulaire d'assistance seront disponibles avant fin juillet 2021 sur <https://esante.gouv.fr/segur-de-la-sante/biologie-medicale>

Outre l'avance au bon de commande, l'éditeur ne sera financé que lorsque que vous attesterez du bon fonctionnement après l'utilisation de la nouvelle version en routine (validation d'aptitude).

Sans attendre le Ségur, anticiper l'alimentation des CR Bio au DMP :

- pour permettre la réussite du lancement de mon espace santé (espace numérique de santé), pour toute la population française, dès début 2022 ;
- pour les professionnels de ville, bénéficier des financements prévus à l'avenant 10, étendus jusqu'au 31/12/2021 ;
- pour anticiper le Ségur et faciliter sa mise en œuvre.

DANS QUEL CALENDRIER ?

Période de planification des opérations avec votre éditeur et de passation du bon de commande « Prestation Ségur vague 1 »

